Voici ce que disent <u>Louis GILLE</u>, <u>Alphonse</u> <u>OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans *Cinquante mois d'occupation allemande* (Volume 4 : 1918) du

MERCREDI 10 AVRIL 1918

Ce matin, à 11 heures, cinq civils allemands (quatre policiers et un jurisconsulte) se présentent au Palais de Justice pour une perquisition. Ils commencent par une visite au vestiaire des avocats, où ils arrachent deux documents affichés et portant la signature du conseil de l'Ordre : l'un de ces documents, qui date de 1915, invite les avocats à ne pas plaider devant les tribunaux d'arbitrage institués par l'occupant ; l'autre, de date plus récente, interdit aux avocats de plaider devant les cours et tribunaux en raison de la grave atteinte portée récemment à l'indépendance de magistrature. Immédiatement averti, le bâtonnier, Maître Botson, vient s'informer des motifs de la présence de ce groupe dans le Palais. Les Allemands lui déclarent qu'ils sont chargés de perquisitionner et ils demandent à être conduits dans les locaux où siège le conseil de discipline. Le bâtonnier leur fait ouvrir la salle où le conseil a coutume de délibérer. Ils y inventorient le bureau de Maître Jaspar, secrétaire du conseil. N'ayant rien découvert, ils demandent si le barreau ne possède pas d'autres locaux. Maître répond qu'il y a encore la salle du conseil de

discipline des avocats de cassation. Ils vont également voir ce local où rien ne paraît les intéresser.

Les cinq émissaires de la « polizei » se rendent alors au domicile de Maître Jaspar. Celuici n'est pas là. Pendant qu'on va le prévenir au Comité des OEuvres de l'enfance, dont il est le secrétaire général, les Allemands procèdent à un examen en règle de ses papiers, fouillent son bureau, mettent le nez dans ses dossiers, s'intéressent surtout au volumineux dossier de la succession royale contenant des lettres des princesses Louise et Stéphanie et des juristes allemands qui furent mêlés à cette retentissante affaire.

Quand Maître Jaspar arrive, le chef de l'expédition lui demande s'il est le secrétaire du conseil de l'Ordre et, sur sa demande affirmative, il l'invite à lui remettre le registre des procèsverbaux.

« Je ne puis pas vous fournir ce registre – répond l'avocat – ; vous devez vous adresser au bâtonnier, que cette question regarde. Il y manque le compte-rendu de la dernière séance, tenue le 8 avril dernier. »

Les Allemands informent Maître Jaspar qu'ils ont saisi dans ses papiers trois documents : la plainte des députés et sénateurs aux membres de la Cour d'appel contre le « Conseil de Flandre » (Note) ; les conclusions du procureur général près

la Cour de cassation sur lesquelles s'est basé le premier arrêt et une copie de la lettre adressée par M. le bâtonnier Botson au procureur général lui disant que le barreau ne reparaîtra à la barre que lorsque la magistrature sera redevenue pleinement libre et indépendante.

Les Allemands invitent Me Jaspar à les accompagner au Palais, où ils comptent retrouver Maître Botson; mais quand ils y arrivent, le bâtonnier n'est plus à son cabinet et on ne le trouve pas davantage chez lui. Le secrétaire du conseil est alors relâché, mais on l'invite à faire parvenir, dans l'après-midi, à la « polizei » de la rue Berlaimont, le registre des procès-verbaux du conseil.

Après son départ, les policiers se rendent à la bibliothèque du barreau d'appel, où ils trouvent également sur une table un exemplaire de la lettre du bâtonnier au procureur général.

A la suite de ces incidents, Maître Botson adresse au Gouverneur général une lettre dans laquelle il l'informe qu'il ne peut se dessaisir du registre des procès-verbaux du conseil de l'Ordre. Il y fait valoir que le conseil est un corps disciplinaire, que ses séances sont secrètes et qu'il ne peut pas, sans violer le secret professionnel, déférer à la demande de l'autorité occupante.

On se demande dans les milieux judiciaires si le but de ces perquisitions n'est pas d'arriver à échafauder une accusation de « *complot* » entre la

magistrature et le barreau à propos des incidents qui ont suivi l'arrestation des chefs activistes. L'autorité allemande estime aussi, dit-on, qu'en interdisant aux avocats de plaider, le conseil a commis un abus de pouvoir.

Notes de Bernard GOORDEN.

Pour la plainte des députés et sénateurs aux membres de la Cour d'appel contre le « Conseil de Flandre », voyez notamment dans l'excellent article de synthèse de Charles TYTGAT du 11 février 1918 dans Bruxelles sous la botte allemande:

http://www.idesetautres.be/upload/19180211%20TYTGA
T%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20B
OTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf
Lisez aussi ls articles suivants parus dans
Cinquante mois d'occupation allemande:
le 7 février 1918 (La Cour d'appel ordonne des poursuites contre le « Conseil de Flandre »):
http://www.idesetautres.be/upload/19180207%2050
%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf

le 8 février 1918 (Arrestation de membres du « Conseil de Flandre ». — Leur interrogatoire. — Le Gouvernement allemand les fait libérer) :

http://www.idesetautres.be/upload/19180208%2050 %20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf le 11 février 1918 (Arrestation des présidents de la Cour d'appel. — Solidarité des magistrats. — Le dépôt des pétitions à l'hôtel de ville. — La Cour de cassation suspend ses audiences) : http://www.idesetautres.be/upload/19180211%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf

le 12 février 1918 (Déportation des présidents de la Cour d'appel, — Avocats, tribunaux et parquet se retirent également) :

http://www.idesetautres.be/upload/19180212%2050 %20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf Voyez aussi 21 février 1918 :

http://www.idesetautres.be/upload/19180221%2050 %20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf Voyez le 9 mars 1918 :

http://www.idesetautres.be/upload/19180309%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf

Voyez, le 25 février, la réponse de la Cour de cassation à la lettre adressée que le Gouverneur général von Falkenhausen avait adressée, le 21 février, au procureur général près la Cour de cassation :

http://www.idesetautres.be/upload/19180225%2050 %20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf Voyez le 9 mars 1918 :

http://www.idesetautres.be/upload/19180309%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf

Lisez Fernand **PASSELECQ**; *La magistrature belge contre le despotisme allemand* (Paris, Berger-Levrault; 1918, 139 pages; « *Pages d'Histoire* », 9^{ème} série, N°152):

http://cudl.colorado.edu/MediaManager/srvr?media file=MISC/UCBOULDERCB1-58-NA/1508/i73538437.pdf